

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 juillet 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

### **1. OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Étaient présents les conseillers :  
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue et madame Gilberte Fournier (19h55) le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

Ré : 2013-096

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseil présent que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 JUIN 2013**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2013;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-097

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 4 juin 2013 et l'adopte tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. ADMINISTRATION

##### 1) ADMINISTRATION FINANCIÈRE

###### a) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 9 JUILLET 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 juillet 2013;

Ré : 2013-098

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la dette	2 107.37 \$
Service de la paie	11 130.80 \$
Dépenses incompressibles	7 803.66 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques	25 645.45 \$
<b>Total:</b>	<b>46 687.28 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

###### b) INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 1

Ré : 2013-099

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement d'autoriser le remboursement de la somme de 2 107.37\$ à la *Caisse Populaire de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 18 juillet 2013 pour le financement # 1 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

**ADOPTÉE**

###### c) DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux - année 2012;

Ré : 2013-100

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

###### d) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (09 JUILLET 2013 AU 01 OCTOBRE 2013)

Ré : 2013-101

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer monsieur Rodrigue Roy, maire suppléant pour la période du 9 juillet au 1 octobre 2013.

**ADOPTÉE**

##### 2) DIVERS

###### a) MOTION DE FELICITATION A ÉLODIE ANNETT

Monsieur Réjean Gendron présente, au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Grand-Métis, le maire et les membres du Conseil municipal une motion de félicitation à Mlle Élodie Annett, qui s'est brillamment illustrée lors des Championnats Canadiens Juniors de la Fédération Canadienne des Dix-Quilles, tenus à Calgary en Alberta du 30 mai au 2 juin dernier, en remportant quatre médailles, soit deux d'or, une d'argent et une de bronze, et en décrochant par surcroît le titre de championne canadienne junior dans la catégorie 11 ans et moins.

b) **AVIS DE MOTION 2013-01**

Monsieur Réjean Gendron donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 2013-0167 fixant la Rémunération du personnel électoral.

c) **NOUVEAU NOM POUR LE COMTE FEDERAL POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales a suggéré une nouvelle dénomination pour notre comté;

**CONSIDÉRANT QUE** cette circonscription soit Avignon- Matane n'est pas inclusive pour les MRC de La Mitis et de la Matapédia qui seront tout aussi partie intégrante du futur territoire électoral;

**CONSIDÉRANT QUE** le député de notre comté, monsieur Jean-François Fortin, a proposé au comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre la dénomination Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Métis appui sans réserve cette dénomination qui permet de considérer l'ensemble des MRC sur un pied d'égalité et nous permet de sauvegarder notre identité de MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les acteurs du milieu adhèrent à cette proposition défendue par notre député fédéral, monsieur Jean-François Fortin et saluent le maintien des quatre circonscriptions fédérales dans l'Est-du-Québec.

**POUR CES MOTIFS**

Ré : 2013-102

Il est proposé monsieur Rodrigue Roy appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis appui sans réserve la dénomination proposée par notre député fédéral, monsieur Jean-François Fortin, soit Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et le félicite pour son intervention. Par cette même résolution, la municipalité de Grand-Métis exprime sa satisfaction face au maintien des quatre circonscriptions fédérales dans l'Est-du-Québec et invite les MRC des quatre régions ainsi que les quatre maires des villes centres à s'exprimer dans ce sens. Copie de cette résolution sera transmise aux personnes suivantes :

- Monsieur Jean-François Fortin, Député fédéral du comté de la Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia;
- Aux préfets des quatre MRC : La Mitis, Matapédia, Matane et Avignon;
- Aux maires des villes centres concernées;
- Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

d) **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT RAPPORT SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES.**

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant – Rapport sur le coût net de la collecte sélective effectué par la Firme Mallette S.E.N.C;

Ré : 2013-103

**Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu** que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur le coût net de la collecte sélective pour l'année 2012.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

e) **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - REDDITION DE COMPTE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.**

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant – Reddition de compte pour le ministère des Transports du Québec pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local effectué par la firme Mallette S.E.N.C;

Ré : 2013-104

**Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu** que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale de l'audit pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau local au MTQ pour l'année 2012.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

b) **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Ré : 2013-105

En raison de la date des élections municipales du 3 novembre, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la séance du 5 novembre au 12 novembre.  
**ADOPTÉE**

c) **TRANSFERT DE FONDS - RÉSERVE MATÉRIEL ROULANT**

Ré : 2013-106

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice de déposer un montant de 2 000\$ dans la réserve - Matériel Roulant tel que prévu à la résolution 2012-119.  
**ADOPTÉE**

d) **TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC**

Remis à la prochaine réunion

**5. VOIRIE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

• **CPTAQ – DEMANDE DE RESOLUTION D'APPUI**

**Considérant** que la Commission de protection du territoire et des activités agricole (CPTAQ) avait autorisé le Groupe Lechasseur à exploiter une sablière sur le lot P-64 rang 2 Ouest, Fief Pachot dans la municipalité de Grand-Métis ainsi qu'une partie du lot P-66. (Décision no 351861).

Considérant que le projet est la poursuite de l'exploitation d'une sablière selon les mêmes conditions définies que précédemment;

Considérant que la présente résolution abroge la résolution 2013-065;

Ré : 2013-107

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis appuie la demande du Groupe Lechasseur pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une sablière, en recommandant à la CPTAQ de s'assurer que le demandeur respecte les normes environnementales.  
**ADOPTÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

- Règlement 277-2013 de la MRC de La Mitis décrétant une dépense de 105 285\$ et un emprunt pour financer l'achat d'équipement pour le service d'incendie et la mise en place d'un site d'entraînement pour les pompiers.
- Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 46 500 000 \$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière de la MRC de La Mitis dans la construction et l'exploitation d'un parc éolien du Lac Alfred.
- UMQ – Le Fonds Urgence Haïti et son bilan des réalisations de 2011 à 2013.
- Lettre d'un citoyen – La route verte
- Ministère de la Culture et des Communications – Avis de classement d'un site patrimonial – Jardins de Métis

## **7. VARIA (ouvert)**

Ré : 2013-108

- **Achat d'une lumière de rue**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une lumière de rue à DEL pour remplacer la lampe de style cobra en face du 155 rang 2 Ouest.

**ADOPTÉE**

## **8. PÉRIODE DE QUESTION**

## **9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Ré : 2013-109

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h35.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

---

M. Richard Fournier, maire

---

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 06 août 2013.